

Le DG du CHUM a injustement reçu un salaire plus élevé note le vérificateur

Écrit par L'actualité

Mercredi, 27 Novembre 2013 22:04 -

QUÉBEC – Le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), Christian Paire, a perçu un salaire non conforme dépassant de 70 000 \$ le seuil fixé par le Conseil du trésor au cours des trois dernières années, indique un rapport du vérificateur général déposé mercredi.

M. Paire a ainsi bénéficié, de 2010 à 2013, de primes au rendement auxquelles il n'avait pas droit, a observé le vérificateur Michel Samson dans son plus récent rapport.

M. Samson constate aussi que M. Paire a reçu, de décembre 2009 à novembre 2010, une somme annuelle de 80 000 \$ de l'Université de Montréal, à laquelle il n'avait pas droit.

Selon le vérificateur, le conseil d'administration a été mal informé par son président concernant les primes au rendement, mais a contrevenu aux règles du Conseil du trésor en autorisant la rémunération de l'Université de Montréal.

«Je pense que ce sont les personnes qui doivent être conscientes qu'elles ont un rôle important à jouer dans la gouvernance de l'organisation qu'elles représentent en étant membres d'un conseil d'administration», a-t-il dit en conférence de presse.

De 2010 à 2013, en excluant sa rémunération de l'université, M. Paire a touché un salaire oscillant entre 352 736 \$ et 357 445 \$, note le document du vérificateur.

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, a déclaré que M. Paire devra rembourser les sommes perçues en trop. Le ministre laisse au conseil d'administration du CHUM, qu'il devait rencontrer mercredi, le soin de décider si M. Paire peut demeurer à la tête de l'hôpital.

«Je n'ai pas à recommander, c'est le conseil d'administration qui doit faire ça et, voyant la décision du conseil d'administration, je prendrai, moi, ma responsabilité», a-t-il dit en point de presse, en évoquant la possibilité de mettre une administration provisoire en place.

Le DG du CHUM a injustement reçu un salaire plus élevé note le vérificateur

Écrit par L'actualité

Mercredi, 27 Novembre 2013 22:04 -

Par ailleurs, selon le rapport, depuis janvier 2010, des lacunes ont été observées dans le processus d'embauche des cadres supérieurs et hors-cadres du CHUM, dont plus de la moitié des postes n'ont pas fait l'objet d'un affichage interne ni d'un concours.

De mauvaises décisions ont été prises concernant la rémunération des cadres, note M. Samson, qui constate le non-respect de la classe salariale attribuée par le ministère, l'accession automatique au sommet de l'échelle salariale et le paiement de sommes non conformes, pour un total de 750 000 \$ versés en trop de janvier 2010 à mars 2013.

Plusieurs frais de repas ont aussi été remboursés à des dirigeants sans qu'ils aient soumis les justificatifs nécessaires, pour des sommes significativement supérieures au maximum autorisé normalement.

M. Samson constate aussi que 65 pour cent des contrats professionnels ont été offerts de gré à gré par le CHUM à des fournisseurs, alors qu'ils auraient dû faire l'objet d'un appel d'offres.

Cet article [Le DG du CHUM a injustement reçu un salaire plus élevé, note le vérificateur](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [Le DG du CHUM a injustement reçu un salaire plus élevé note le vérificateur](#)